

TRES.NON RESIDENTS
10 RUE DU CENTRE
93463 NOISY LE GRAND CEDEX

M OU MME

Madame, Monsieur,

Vous avez reçu ou allez recevoir votre avis d'imposition au titre de l'IMPOT SUR LE REVENU pour la somme de ,00 €.

A ce jour, je ne constate aucun versement d'acompte relatif à cet impôt. Si toutefois vous avez déjà réglé des acomptes ou des mensualités, ces versements n'ont pu, pour des raisons techniques, être déduits de votre impôt et je vous prie de m'en excuser.

Afin de me permettre de prendre en compte les paiements que vous avez effectués cette année, je vous prie de bien vouloir compléter le coupon détachable ci-dessous et de me le renvoyer dans les meilleurs délais.

Si vous n'avez versé ni acomptes, ni mensualités, veuillez ne pas tenir compte de ce courrier.

Je me tiens à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le comptable du Trésor

CADRE A COMPLETER

Scissors icon

Votre ancienne adresse : _____

VOUS AVEZ PAYE DES TIERS PROVISIONNELS

OU

VOUS ETES MENSUALISE

Les informations demandées figurent sur votre dernier avis d'acompte, cadre " Renseignements sur le paiement de l'impôt. "

Les informations demandées figurent sur votre avis d'imposition de l'année dernière ou sur votre échéancier, cadre " Renseignements sur le paiement de l'impôt "

Nom et adresse de la trésorerie indiquée sur votre dernier avis d'acompte :

Nom et adresse de la trésorerie indiquée sur votre avis d'imposition de l'année dernière ou votre échéancier :

Numéro fiscal :

Numéro de votre contrat de mensualisation :
M1

Référence de l'avis :

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Identification : B3 049

Références :

ROLE

Date MER :

M OU MME

Montant de l'imposition : ,00 €

Trésorerie de TRES.NON RESIDENTS

Les informations contenues dans le présent avis ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès de votre trésorerie, dans les conditions prévues par la loi " Informatique et libertés " du 06/01/1978 (Art 34 et 36).